

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 516

28 février 2012

SOMMAIRE

Aetius S.A.	24735	Op der Gare Lima S.à r.l.	24761
Agordino S.A., SPF	24736	PBL Luxembourg S.A.	24736
Ampacet Investment II S.à.r.l.	24768	PE-Beteiligungsgesellschaft S.à r.l.	24762
CABL S.à r.l.	24733	Personem (SPF) S.A.	24766
FIA-NET Europe	24756	Plochingen S.à r.l.	24761
Financière d'Investissement Technologique S.A.	24760	Point Parks Bulgaria S.à r.l.	24762
ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. SICAR	24745	Point Parks Bulgaria S.à r.l.	24765
Immobilière Baixo Cavado International S.à r.l.	24767	Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l.	24748
Induplan, Industrial Handels- und Planungs-Gesellschaft, GmbH	24746	Porta Westfalica S.à r.l.	24765
Interelektra Holding S.A.	24748	PPF Goethe GP S.à r.l.	24747
Ivybridge Investments S. à r.l.	24722	PPF Goethe Holding S.à r.l.	24758
Kana International S.à r.l.	24732	PPF Goethe LP S.à r.l.	24766
LA GARONNE, Société Civile Immobilière	24762	Qualibat S.à r.l.	24731
Luxac S.à r.l.	24746	RC II S.à r.l.	24760
Mapix S.à r.l.	24736	Red Hammer S.à r.l.	24731
Nando's International Investments S.A.	24748	Regent House (Brentwood) S.à r.l.	24765
Neustadt S.à r.l.	24732	Ripple Group S.A.	24759
New-Coccolino S.à r.l.	24747	Société anonyme du train à laminés marchands d'Esch-Schiffange	24761
OCM Luxembourg POF III S.à r.l.	24759	STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A.	24755
Offenburg S.à r.l.	24758	Strategic Management Sàrl	24746
Office Lease Invest S.A.	24759	Sudra International Properties S.A.	24732
Office Lease Invest S.A.	24759	Viking Management Group	24766
Office Lease Invest S.A.	24759	Weinstadt S.à r.l.	24768
		White (Sàrl) Sicar	24768
		Zen S.A.	24732

Ivybridge Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.206.

—
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le cinq décembre.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Pearl Invest & Trade Limited, une société du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au "International Business Companies Registry" du Belize sous I.B.C. No. 32.325, ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après être signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination Ivybridge Investments S. à r.l..

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Schuttrange.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de un ou plusieurs membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, la durée de leur mandat et leurs rémunérations. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société Pearl Invest & Trade Limited, prédésignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cent cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

2.- Le siège social de la société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven.

On the fifth day of December.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Pearl Invest & Trade Limited, a Belize company, with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies Registry of Belize under the I.B.C. No. 32,325,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter a limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of Ivybridge Investments S.à r.l..

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the sole manager or the Board of Managers in case of plurality of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of Schuttrange.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares can only be transferred inter vivos or upon death to nonshareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. In this case the remaining shareholders have a preemption right. They must use this preemption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the shares to a non-shareholders. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined in accordance with the provisions of article 6 and article 7 of the Law.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, state of minority declared by the court, insolvency or bankruptcy of one of the shareholder.

Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of one or more members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, mandate period and compensations. They will hold office until their successors are elected. They are eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the single signature of one manager or the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2011.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Pearl Invest & Trade Limited, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

a) The following person is appointed as sole manager of the Company for an undetermined period:

Mr Olivier Dorier, company director, born on the 25th September 1968 at Saint Rémy (France) and residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

b) The registered office is established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.
Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008981/498.

(120009972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Qualibat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 22, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 158.960.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privée en date du 6 janvier 2012 que:

Le capital de la société "QUALIBAT SARL", se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur FERREIRA PATRAO Paulo Jorge, né le 23/03/1976 à Santiago (Portugal), demeurant à L-4419 BELVAUX,
1 Rue des Bois - 100 parts

Total des parts: 100 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter à compter du 06/01/12 la démission:

* de Monsieur PESSOA FERNANDO Manuel Antonio, né le 21/06/1963 à Vila Verde (Portugal), demeurant à L-4210
ESCH/ALZETTE, de sa fonction de gérant administratif de la prédite société.

* de Monsieur GOMES DA COSTA Armindo, né le 29/04/1963 à Vila Verde (Portugal), demeurant à L-3784 TETANGE,
38 Rue de Rumelange, de sa fonction de gérant administratif de la prédite société.

- de préciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 06/01/2012.

ABC COMPTABILITE SARL

Signature

Référence de publication: 2012009967/24.

(120010768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Red Hammer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.326.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Red Hammer S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 30 novembre 2011, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 30 décembre 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011244/18.

(120013037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Neustadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.423.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Richard James
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012011183/20.

(120012593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Sudra International Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 120.245.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012010545/12.

(120011611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Zen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 9, Z.A. Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 99.681.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010610/10.

(120011281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Kana International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 141, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.898.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 aout 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- KANA INTERNATIONAL Sàrl., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 141, Avenue de la Faiencerie, B75898

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Adriana FREYERMUTH, avocate, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 février 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maître Adriana FREYERMUTH
Le Liquidateur

Référence de publication: 2012011435/19.

(120013005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

CABL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 92.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.418.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of December, before us, Maître KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Fortress Value Recovery Fund I LLC (formerly known as D. B. Zwirn Special Opportunities Fund, LLC), a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware with registered office at 615 South DuPont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, United States of America, and with principal place of business at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, United States of America, hereby represented by Tomas Lichy, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 17 November 2011;

2) Hemlock (Lux) S.à r.l. a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with registered office at 26 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, hereby represented by Tomas Lichy, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 November 2011;

3) Mr. Alan Hooper, having his address at Bamford House, Fielden Road, Crowborough, East Sussex TN6 1TR, united Kingdom, hereby represented by Tomas Lichy, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 November 2011;

4) Mr. Robert Buckley, having his address at 23 The Avenue, Wanstead, London, E11 2EE, United Kingdom, hereby represented by Tomas Lichy, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 November 2011.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document that the appearing parties are the shareholders of CABL S.à r.l. in liquidation, a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.418 and incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a deed signed by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 20 January 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 935 on 12 May 2006.

The company has been put into liquidation by virtue of a deed of the undersigned notary dated 27 September 2011, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To receive the report of the liquidation auditor.
2. To approve the liquidation accounts and the distribution of any residual value of the Company to the sole shareholder.
3. To grant discharge to the liquidator and the liquidation auditor.
4. To acknowledge the closure of the liquidation.
5. To appoint a custodian for the corporate books, records and other data carriers of the Company, to designate a place where these corporate books, records and other data carriers will be kept for a minimum period of 5 years and to decide on any measure relating to the closure of the liquidation.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions which they have taken unanimously:

First resolution

The shareholders having received the conclusions of the report of the liquidation auditor resolve to approve the liquidation accounts and the subsequent distribution to it of the residual value of the Company being the total assets less the liabilities.

Second resolution

The shareholders resolve to grant discharge to the liquidator and the liquidation auditor for the carrying out of their respective mandates up to and during the liquidation.

Third resolution

The shareholders resolve to close the liquidation and acknowledge that CABL S.à r.l. in liquidation has definitively ceased to exist.

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint Hemlock (Lux) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, as custodian for the corporate books, records and other data carriers of the Company and further resolves that these corporate books, records and other data carriers will be kept for a minimum period of 5 years.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq décembre,

par-devant Nous, Maître KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Fortress Value Recovery Fund I LLC (anciennement appelé D. B. Zwirn Special Opportunities Fund, LLC), un limited liability company constitué et régi selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 615 South Dupont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, Etats-Unis d'Amérique, et avec lieu principal d'activité au 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique, ci-après représenté par Tomas Lichy, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 17 novembre 2011;

2) Hemlock (Lux) S.à r.l., un société à responsabilité limitée constitué et régi selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, ci-après représenté par Tomas Lichy, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 novembre 2011;

3) M. Alan Hooper, demeurant à Bamford House, Fielden Road, Crowborough, East Sussex, TN6 1TR, Angleterre, ci-après représenté par Tomas Lichy, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 novembre 2011;

4) M. Robert Buckley, demeurant au 23 the Avenue, Wanstead, London E11, 2EE, Angleterre, ci-après représenté par Tomas Lichy, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 novembre 2011;

Lesdites procurations resteront annexées aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter que les comparantes sont les associées de CABL S.à r.l. en liquidation, une société existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, (la "Société"), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.418, et incorporée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte passé par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), le 20 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 935 du 12 mai 2006.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 septembre 2011 non encore publié au Mémorial C.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Remise du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation et éventuelle distribution de la valeur résiduelle de la Société à l'associé unique.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.
4. Décision de clôturer la liquidation.
5. Nomination d'un dépositaire pour la conservation des livres, documents sociaux et autres données de la Société, et désignation du lieu où ces documents seront conservés pour une période de 5 ans et décision sur toute mesure à prendre relative à la clôture de la liquidation.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les associés, après avoir reçu les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, décide d'approuver les comptes de liquidation et la distribution subséquente de la valeur résiduelle de la société aux associées, étant la totalité des actifs moins le passif.

Deuxième résolution

Les associées décident d'accorder décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à et pendant la liquidation.

Troisième résolution

Les associées décident de clôturer la liquidation et déclarent que CABL S.à r.l. en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

Les associées décident de nommer Hemlock (Lux) S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, comme dépositaire des livres, documents sociaux et autres données de la Société et décident ensuite que ces documents seront conservés pour une période minimum de 5 ans.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lichy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17024. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009475/142.

(120010736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Aetius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 88.879.

Résolution prise lors de L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 septembre 2011:

L'Assemblée prend note du changement d'adresse de Monsieur Francis DELEPLANQUE, représentant de la société MANTEGNA S.A., domicilié 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012010769/14.

(120012305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Agordino S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 148.280.

Nous nous voyons contraints de dénoncer le contrat de domiciliation de la société AGORDINO S.A.,SPF avec effet immédiat.

Le siège social se trouvait à l'adresse suivante: Rue de Muhlenbach 121, L-2168 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 13/01/2012.

Devaux & Associés

Benoît Devaux

Référence de publication: 2012010770/12.

(120012409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

PBL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.616.

RECTIFICATIF

Contrairement à ce qui a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence L100131419.05 en date du 26 août 2010 il est porté à l'attention des tiers que

- La fonction de Christelle FERRY est Administrateur et non Gérant;

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012011222/15.

(120012228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Mapix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 166.223.

STATUTES

In the year two thousand and eleven on the twenty-ninth day of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Mr. Epshteyn Oleg, Russian citizen, born on January 18, 1962 in Khabarovsk City, Russian Federation and residing at 4-Samotechny per., 3, app.72, Moscow, Russian Federation;

here represented by Léa Gnaly, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Mapix S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may finally be involved in the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The General meeting appoints the managers, and determines their number and remuneration and the term of their mandate.

7.3. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any ad hoc agent to whom special powers have been delegated and the managers will determine the agents' responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the representation.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art.13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Resolutions on the last Friday of June following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

Mr. Ephsteyn Oleg, prenamed, subscribes to fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifty thousand euro (EUR 50,000), that shall be entirely allocated to the share capital account.

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed share capital of the Company, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Koen Lozie, born on June 24, 1965 in Deinze, Belgium, and having his professional address at 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Joseph Winandy, born on February 16, 1946 in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg and having its residence address at 92, rue de l'horizon, L5960 Itzig, Grand Duchy of Luxembourg;

- Jalyne S.A., a Luxembourg public limited liability company (Société Anonyme), having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.952, represented by its director, Mr. Jacques Bonnier, born on May 4, 1949 in Wervik, Belgium and having his professional address at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre,

Par devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mr. Epshteyn Oleg, de nationalité Russe, né le 18 janvier 1962 dans la ville de Khabarovsk, Fédération de Russie et résidant au 4-Samotechny per., 3, app.72, Moscou, Fédération de Russie;

Représenté par Gnaly Léa, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Mapix S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut finalement être impliquée dans la création, l'acquisition, la vente, le développement, le fonctionnement, l'usage ou la concession de l'usage, sous quelque forme que ce soit, des droits d'auteur portant sur les logiciels, les brevets, les marques industrielles ainsi que les marques de fabrique, les dessins et modèles.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euro (EUR 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. L'Assemblée générale nomme les gérants et détermine leur nombre ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 7.3. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'au moins deux gérants de la société.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout mandataire ad hoc à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués et les gérants détermineront les responsabilités ainsi que les rémunérations (s'il en existe), la durée de leur mandat et toutes conditions propres à la représentation.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne sauraient être tenu personnellement responsables, à raison des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société et dans l'exercice de leur fonction, dans la mesure où ces engagements sont conformément aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale ordinaire des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés, signé par tous les associés, sont valides et ont force obligatoire comme si elles avaient été prises en Assemblée Générale dûment convoquée et tenu et elles portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit, à l'initiative de tous gérants ou associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions prises aux Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée Générale ou consultés une seconde fois par écrit et les décisions sont adoptées par la deuxième Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires, à la majorité des voix exprimées, peu important la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux décisions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés soit par l'Assemblée Générale annuelle soit par voie de Résolutions Ecrites des Associés le dernier vendredi du mois de juin suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans non renouvelable.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse lorsque la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, transférer le solde des bénéfices nets annuels à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

15.4. Si les dividendes intérimaires payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés ont l'obligation de rembourser l'excédent.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Mr. Epshteyn Oleg, tel que dénommé ci-dessus, souscrit à cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominale, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euro (EUR 50.000) dont la somme totale sera allouée au compte capital social de la Société.

Le montant de cinquante mille euro (EUR 50.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Koen Lozie, né le 24 juin 1965 à Deinze Belgique et ayant son adresse professionnelle au 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr. Joseph Winandy, né le 16 février 1946 à Ettelbruck, Grand-duché de Luxembourg et ayant son adresse au 92, rue de l'horizon, L-5960 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg;

- Jalyne S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.952, représenté par son directeur, Mr. Jacques Bonnier, né le 4 mai 1949 à Wervik, Belgique et ayant son adresse professionnelle à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue Joseph Hackin, L1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: L. GNALY – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le dix-sept janvier de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012009040/496.

(120010327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 144.013.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 Octobre 2011

En date du 5 octobre 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Pierre Carras, de Monsieur Arnold Spruit, de Monsieur Daniel Van Hove, en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. Sicar

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012011045/16.

(120012279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Induplan, Industrial Handels- und Planungs-Gesellschaft, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.520.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011060/9.

(120012728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Luxac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 850.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.534.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes a changée, et est désormais:

- Matthijs BOGERS, Gérant de Catégorie B: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Julien FRANCOIS, Gérant de Catégorie B: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

LUXAC S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2012011438/19.

(120012602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Strategic Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.709.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit panaméenne FLINTY DEVELOPMENT INC, avec siège social à Via España and Elvira Mendez Street, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama, représentée par Me Nicolas RENTZ, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société Strategic Management Sàrl, une Société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.709, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Decker, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 12 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1006 du 14 novembre 2001;

II. le capital social de la Société a été fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune entièrement libérées;

- III. la comparante est l'associé unique de la Société;
- IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;
- V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:
- que tous les actifs ont été réalisés;
 - que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
 - qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;
- VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;
- VII. décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de son mandat;
- VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Rentz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57963. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009837/48.

(120011212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

New-Coccolino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 21, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.723.

Je vous remets par la présente ma démission en qualité gérant de votre société avec effet immédiat.

Le 13 janvier 2012.

Yves LEGENDRE.

Référence de publication: 2012011189/9.

(120012304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

PPF Goethe GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 147.347.

1. Le conseil de Gérance du 20 janvier 2012 a décidé le changement du siège social de la société du 9A, Boulevard du Prince Henri L-1724 au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue en date du 20 janvier 2012 a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société PPF Goethe GP S.à r.l. société à responsabilité limitée des personnes suivants:

- Bodo Demisch, résidant professionnellement à 9 A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg;
- Max Florian Kreuter, professionally residing at 1-3 Strand, WC2N 5H, London, United Kingdom;
- Ben Penalggon, professionally residing at 1-3 Strand, WC2N 5H, London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Pour PPF Goethe GP S.à r.l.

Enrico Baldan

Référence de publication: 2012011447/19.

(120012492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Nando's International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 60.648.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire en date du 23 Novembre 2011

En date du 23 Novembre 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire a décidé d'accepter la démission de Comcolux S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée a décidé également de nommer Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.à r.l. comme Commissaire aux Comptes de la Société jusqu'au 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011185/12.

(120012579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.039.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012011214/11.

(120012713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Interlektra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.867.

—
L'an deux mille onze, le treize décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "INTERELEKTRA HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 50867 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Paul HENCKS, alors notaire à Luxembourg, en date du 6 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 353 du 31 juillet 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2494 du 15 octobre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L – 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille (3.000) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social deux millions cent vingt mille sept cent quarante deux euros (EUR 2.120.742,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant total de deux millions vingt mille sept cent quarante-deux euros (EUR 2.020.742,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent vingt mille sept cent quarante-deux euros (EUR 2.120.742,-) représenté par trois mille (3.000) actions sans valeur nominale, à cent mille euros (EUR 100.000,-) par affectation à une réserve librement distribuable.

2. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;

3. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.

4. Fixation du siège social à Via Pantano, 2, I-20122 Milan-Italie;

5. Modification de la dénomination sociale en " INTERELEKTRA Srl".

6. Démission de six administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

7. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

8. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit italien.

9. Nomination de quatre nouveaux gérants de la société devenue italienne.

10. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

11. Effet juridique relative aux résolutions prises.

12. Mandat à donner à Madame Emilia CAPPONI et Monsieur Roberto VILLA, chacun individuellement, aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et précisions d'éléments utiles à l'enregistrement de la société au Registre du Commerce en Italie.

13. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant total de deux millions vingt mille sept cent quarante-deux euros (EUR 2.020.742,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent vingt mille sept cent quarante deux euros (EUR 2.120.742,-) représenté par trois mille (3.000) actions sans valeur nominale, à cent mille euros (EUR 100.000,-) par affectation à une réserve librement distribuable.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 13 décembre 2011 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie, à Via Pantano, 2, I – 20122 Milan -Italie;
La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en
" INTERELEKTRA Srl".

Sixième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation Italienne, auront désormais le teneur suivante:

STATUTO

Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

1) E' costituita una società a responsabilità limitata denominata:

"INTERELEKTRA S.R.L."

2) La società ha sede in Milano.

Il trasferimento di sede nell'ambito dello stesso Comune è deciso dai soci e la pubblicità è disciplinata dall'art. 111 ter delle disposizioni di attuazione del Codice Civile.

3) La società ha per oggetto lo svolgimento in via prevalente di attività di assunzione di partecipazioni, non nei confronti del pubblico.

La società, nell'ambito della predetta attività, ha altresì ad oggetto, sempre non nei confronti del pubblico, l'esercizio delle attività di:

- concessione di finanziamenti;
- intermediazione in cambi;
- servizi di incasso, pagamento e trasferimento di fondi, con conseguenti addebito e accredito dei relativi oneri ed interessi;
- coordinamento tecnico, amministrativo e finanziario delle società partecipate e/o comunque appartenenti allo stesso gruppo.

E' espressamente escluso dall'attività statutaria il rilascio di garanzie, sia pure nell'interesse di società partecipate, ma a favore di terzi, laddove tale attività non abbia carattere residuale e non sia svolta in via strettamente strumentale al conseguimento dell'oggetto sociale. E' esclusa la raccolta del risparmio tra il pubblico e l'acquisto e la vendita mediante offerta al pubblico di strumenti finanziari nonché l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di assunzione di partecipazioni, di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di prestazione di servizi di pagamento e di intermediazione in cambi. E' altresì esclusa, in maniera tassativa, qualsiasi attività che sia riservata agli iscritti in albi professionali.

4) La durata della società è fissata al 31 dicembre 2050.

Capitale - Conferimenti - Partecipazioni - Diritti sociali

- 5) Il capitale della società è di Euro 100.000,00 (centomila virgola zero zero).
- 6) Possono essere conferiti tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica.
- 7) Le partecipazioni dei soci sono determinate in misura proporzionale ai rispettivi conferimenti.
- 8) I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla loro partecipazione.

Trasferimento delle partecipazioni

9) Le partecipazioni sono divisibili e trasferibili sia per atto tra vivi che a causa di morte con le limitazioni di cui agli articoli seguenti.

Prelazione per trasferimento tra vivi

9 bis) In caso di trasferimento per atto tra vivi delle partecipazioni ai soci spetta il diritto di prelazione per l'acquisto.

(i) Il socio che intende trasferire la propria partecipazione dovrà darne comunicazione a tutti gli altri soci mediante lettera raccomandata A.R. con indicazione del prezzo e delle condizioni della cessione.

(ii) Il diritto di prelazione, esistendo accordo sul prezzo, dovrà essere esercitato nel termine perentorio di 30 giorni dal ricevimento della comunicazione di cui al punto precedente.

(iii) In caso di mancato accordo sul prezzo o qualora dovesse mancare l'indicazione e ciò anche nei casi in cui la natura del negozio non preveda un corrispettivo ovvero questo sia diverso dal denaro, ciascun socio può, nei termini predetti, rispettivamente contestarne o chiederne la determinazione. Qualora non fosse raggiunto alcun accordo il corrispettivo sarà determinato, sulla base del valore di mercato, da un unico arbitratore nominato dal presidente dell'ordine dei dottori commercialisti del luogo ove ha sede la società.

Il costo della perizia sarà compensato tra le parti qualora si addivenga alla cessione, ovvero sarà a carico del soggetto che si sia rifiutato di concludere la cessione al corrispettivo indicato dal perito.

Il diritto di prelazione dovrà essere esercitato per la totalità della partecipazione. Nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di più di un socio, la partecipazione spetterà ai soci interessati in proporzione alla partecipazione al capitale posseduta.

(iv) Ove la prelazione non venga esercitata il socio potrà cedere la partecipazione a terzi entro il termine di 30 giorni dalla data di perfezionamento della procedura di cui sopra; decorso inutilmente detto termine per la cessione a terzi la procedura dovrà essere ripetuta dall'inizio.

Il procedimento sopra esposto non sarà necessario nel caso in cui tutti gli aventi diritto alla prelazione abbiano manifestato in forma scritta il proprio consenso alla cessione.

In caso di trasferimento della nuda proprietà e di trasferimento o costituzione di diritti reali di godimento o garanzia sulla partecipazione, il diritto di voto rimarrà in capo al cedente salvo consenso degli altri soci.

Al fine di evitare dubbi interpretativi si precisa che:

- nella dizione "trasferimento tra vivi" sono compresi tutti i negozi di alienazione nella più ampia accezione del termine e quindi, a titolo esemplificativo, i contratti di vendita, permuta, dazione in pagamento, conferimento in società e donazione nonché gli atti o i contratti di trasferimento della nuda proprietà e di trasferimento o costituzione di diritti reali di godimento aventi ad oggetto la partecipazione.

- nell'ipotesi di trasferimento senza l'osservanza di quanto prescritto, l'acquirente non sarà legittimato all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi.

Le limitazioni al trasferimento della partecipazione previste da questo articolo non sono applicabili:

- quando il cessionario è società controllante del soggetto cedente o società controllata da quest'ultimo, ovvero controllata dalla medesima controllante ex art. 2359 C.C.;

- quando il trasferimento avvenga a nome di società fiduciaria per conto del medesimo socio e/o nel caso di ritrasferimento da parte della fiduciaria stessa a favore del socio originario;

- quando il trasferimento avvenga a favore di altro socio.

Prelazione per trasferimento mortis causa

9 ter) Qualora la partecipazione sia devoluta per successione a favore di soggetti che non siano già soci, la partecipazione dovrà essere offerta per l'acquisto a tutti i soci superstiti entro 60 giorni dalla data del decesso. Nel caso di mancata accettazione dell'offerta entro i successivi 30 giorni l'erede o il legatario acquista la qualità di socio.

Si fa espresso riferimento al precedente articolo per quanto riguarda le procedure ed i termini.

Diritto di recesso

10) Il diritto di recesso spetta nei soli casi previsti dalla legge.

Il socio che intenda recedere dovrà darne comunicazione a mezzo raccomandata A.R. agli amministratori.

La raccomandata dovrà essere ricevuta da tutti i soggetti sopra indicati entro 30 giorni dal giorno in cui:

- è stata iscritta nel registro delle imprese la decisione dei soci che legittima il recesso;
- il socio recedente ha ricevuto la comunicazione che si è verificato un fatto che legittima il suo diritto di recesso;
- il socio recedente è comunque venuto a conoscenza del fatto che legittima il suo recesso.

Il diritto di recesso avrà effetto nei confronti della società dal momento della liquidazione della partecipazione e comunque non oltre il termine di 180 giorni dalla data di avvenuta comunicazione del recesso.

Per quanto non previsto si applica l'art.2473 C.C.

Decisioni dei soci ed assemblea

11) Oltre alle materie previste dall'art. 2479 c.c., sono riservate alla competenza dei soci le seguenti decisioni:

- la nomina e la revoca degli amministratori;
- l'assunzione di partecipazioni da cui possa derivare responsabilità illimitata per le obbligazioni della società partecipata;
- le decisioni relative al cambio di indirizzo della sede anche quando interno allo stesso Comune.

11 bis) Tutte le decisioni che per legge o per statuto non debbano adottarsi con deliberazione assembleare possono essere assunte sulla base di consultazione scritta che dovrà avvenire mediante documenti di identico contenuto da cui risulti chiaramente l'argomento oggetto della decisione.

Ciascun socio dovrà restituire il documento, datato e firmato, entro il termine previsto nel documento stesso, indicando se approva o meno la proposta o se preferisce astenersi.

L'invio dei documenti di consultazione può avvenire anche a mezzo fax o per posta elettronica.

La decisione si reputa validamente adottata qualora entro il termine previsto nel documento pervengano alla società le dichiarazioni di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale e le dichiarazioni di approvazione di tanti soci che rappresentino almeno la maggioranza del capitale votante.

Convocazione dell'assemblea

12) L'assemblea è convocata presso la sede sociale o in altro luogo purché in Italia o altro Paese europeo, mediante lettera raccomandata inviata almeno otto giorni prima della data dell'adunanza, oppure con comunicazione inviata anche a mezzo di fax o di posta elettronica purché, in quest'ultimo caso, tutti i destinatari forniscano per iscritto, anche con lo stesso mezzo, conferma di aver ricevuto tempestivamente l'avviso.

La convocazione deve essere firmata da un amministratore. In caso di inattività o assenza dell'Organo Amministrativo, la comunicazione potrà essere effettuata da tanti soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale.

Assemblea totalitaria

13) In mancanza di convocazione l'assemblea è regolarmente costituita quando partecipa, anche per delega, l'intero capitale sociale e i componenti degli organi amministrativi e di controllo sono presenti all'assemblea ovvero, per dichiarazione del presidente dell'assemblea, hanno comunicato per iscritto alla società di essere informati della riunione e degli argomenti da trattare, senza aver manifestato opposizione alla trattazione.

Diritto di intervento all'assemblea

14) I soci possono intervenire all'assemblea personalmente o a mezzo di un delegato.

Presidenza

15) L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio oppure dalla persona designata dagli intervenuti.

Verbale dell'assemblea

16) Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario.

Se la deliberazione concerne la modifica dell'atto costitutivo o dello statuto il verbale deve essere redatto da notaio.

Quorum

17) Le deliberazioni aventi ad oggetto le modificazioni dell'atto costitutivo o dello statuto, la trasformazione, la fusione e la scissione, la decisione di compiere operazioni che comportino una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci, lo scioglimento anticipato della società, nonché la nomina e la revoca dei

liquidatori, devono essere adottate in forma assembleare con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

Tutte le altre deliberazioni assembleari sono adottate con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale ed il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza assoluta del capitale intervenuto.

Le partecipazioni per le quali non può essere esercitato il diritto di voto sono computate ai fini della regolare costituzione dell'assemblea ma non per il calcolo del quorum deliberativo.

Aumento del capitale

18) L'aumento di capitale potrà essere attuato anche mediante offerta a terzi di tutto o parte dell'importo in aumento con esclusione del diritto di opzione, nei limiti di legge. In questo caso ai soci che non hanno espresso voto favorevole spetta il diritto di recesso.

Riduzione del capitale per perdite

19) La relazione degli amministratori e le osservazioni dell'organo di vigilanza, non è necessario che siano depositate presso la sede sociale anteriormente all'assemblea ma devono essere illustrate nella stessa.

Amministrazione

20) L'amministrazione della società è affidata ad un Amministratore Unico o ad un Consiglio composto da tre a cinque amministratori anche non soci.

Gli amministratori durano in carica a tempo indeterminato o per il minor periodo stabilito all'atto della loro nomina e sono rieleggibili.

Consiglio di amministrazione

21) Il consiglio nomina fra i suoi membri il presidente, quando a ciò non abbiano provveduto i soci.

Il consiglio si raduna anche in luogo diverso dalla sede sociale purché in Italia o in altro Paese europeo, tutte le volte che il presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta dalla maggioranza dei suoi membri.

La convocazione deve essere comunicata con lettera spedita almeno otto giorni prima a ciascun membro del consiglio e del collegio sindacale, se nominati, o, in caso di urgenza, con telegramma, fax o messaggio di posta elettronica spediti almeno 24 ore prima.

Sono validamente costituite le riunioni anche se non convocate quando sono presenti tutti gli amministratori e tutti i sindaci effettivi, se nominati.

22) Il consiglio è validamente costituito con la presenza della maggioranza dei suoi membri e delibera con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei presenti.

23) Le riunioni del consiglio di amministrazione sono presiedute dal presidente o, in mancanza, dall'amministratore designato dagli intervenuti e le deliberazioni devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario.

23 bis) Le decisioni del consiglio di amministrazione potranno essere assunte anche a seguito di teleconferenza a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito seguire la discussione e intervenire in tempo reale; verificandosi questi requisiti, il Consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trova il Presidente e dove pure deve trovarsi il segretario per consentire la stesura e sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

Sostituzione degli amministratori

24) Se vengono a mancare uno o più amministratori quelli rimasti in carica dovranno rimettere senza indugio ai soci la nomina dei nuovi amministratori.

Gli amministratori così nominati scadranno insieme a quelli in carica all'atto della loro nomina.

25) In caso di cessazione dalla carica, per qualsiasi motivo, della maggioranza degli amministratori, si intenderanno decaduti dalla carica tutti gli amministratori con effetto immediato. Si applica quanto previsto dal primo comma del precedente articolo.

Poteri di gestione

26) All'amministratore unico o al consiglio di amministrazione competono tutti i poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società fatta eccezione per i seguenti atti per i quali sarà necessaria la preventiva autorizzazione da parte dell'assemblea dei soci ai sensi del secondo capoverso dell'art. 17:-

- acquisto, vendita, permuta di immobili;
- costituzione e trasferimento di diritti reali aventi ad oggetto beni immobili di proprietà sociale;
- assunzione di mutui e/o leasing finanziari, concessione di ipoteche, emissione di cambiali e rilascio di garanzie a favore di terzi;
- acquisto, cessione, affitto di azienda o ramo d'azienda.

Il consiglio di amministrazione, nei limiti previsti dalla legge, può delegare le proprie attribuzioni ad uno o più amministratori, determinando i limiti della delega.

Rappresentanza della società

27) La rappresentanza della società spetta all'amministratore unico o al presidente del consiglio e, nei limiti della delega, agli amministratori delegati.

Possono essere nominati institori o procuratori per singoli, determinati atti o categorie di atti.

Compensi

28) Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per le ragioni dell'ufficio e, con decisione dei soci, agli stessi può essere riconosciuto un compenso anche in relazione ai particolari poteri attribuiti.

Può altresì essere accantonata a favore degli amministratori, nelle forme repute idonee, un'indennità per la risoluzione del rapporto.

Revisione legale dei conti

29) Nei casi previsti dalla legge la revisione legale dei conti è esercitata da un collegio sindacale composto di tre membri effettivi e due supplenti scelti tra i revisori legali iscritti nell'apposito registro, nominati con decisione dei soci, che provvedono anche alla designazione del presidente ed alla determinazione del compenso spettante ai sindaci effettivi.

I sindaci restano in carica per tre esercizi con scadenza alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio dell'incarico e sono rieleggibili.

Il collegio sindacale ha le funzioni previste dall'art. 2403 C.C. ed esercita altresì la revisione legale dei conti.

I poteri ed il funzionamento del collegio sono disciplinati dagli articoli da 2403 bis a 2406 del Codice Civile.

Qualora ciò sia previsto dalla Legge e ne ricorrano i presupposti, il Collegio potrà essere sostituito da un unico Sindaco.

Bilancio e utili

30) Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

L'organo amministrativo procede alla formazione del bilancio ed alla sua presentazione ai soci entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, salvo che per legge sia possibile prorogare detto termine di ulteriori 60 giorni.

31) Gli utili netti risultanti dal bilancio approvato, dedotto il cinque per cento per la riserva legale fino al raggiungimento del limite di legge, verranno distribuiti o accantonati secondo quanto stabilito dai soci.

Versamenti e finanziamenti soci

32) La società può acquisire dai soci versamenti in conto capitale o a fondo perduto senza obbligo di rimborso ovvero stipulare con i soci finanziamenti con obbligo di rimborso, salvo quanto disposto dall'art. 2467 C.C., anche senza corresponsione di interessi ed anche non in diretta proporzione alle rispettive partecipazioni al capitale sociale.

La società può inoltre acquisire fondi dai soci anche ad altro titolo, sempre con obbligo di rimborso, nel rispetto delle norme vigenti in materia di raccolta del risparmio presso i soci.

Scioglimento e liquidazione

33) In caso di scioglimento della società la liquidazione è affidata ad un liquidatore nominato dall'assemblea dei soci con le maggioranze previste per le modificazioni dell'atto costitutivo.

34) Salva diversa delibera dell'assemblea, al liquidatore compete il potere di compiere tutti gli atti utili ai fini della liquidazione, con facoltà, a titolo esemplificativo, di cedere anche in blocco l'azienda sociale, stipulare transazioni, effettuare denunce, nominare procuratori speciali per singoli atti o categorie di atti.

Libro soci e comunicazioni

35) In deroga alle modificazioni introdotte con la Legge 2/2009, viene stabilito l'obbligo per l'organo amministrativo di tenuta del Libro soci secondo le modalità precedentemente vigenti.

La cessione delle partecipazioni nei confronti della società ha effetto dall'iscrizione nel Libro soci e l'esercizio dei diritti sociali è subordinato a tale iscrizione.

In caso di cessione delle partecipazioni senza rispetto delle norme sul diritto di prelazione, l'organo amministrativo dovrà rifiutare l'iscrizione nel libro soci.

Tutte le comunicazioni ai soci, ove non diversamente stabilito, dovranno essere effettuate in forma scritta e recapitate a mano contro ricevuta o per posta mediante raccomandata A.R., o per fax o posta elettronica, agli indirizzi risultanti dal libro soci.

Le variazioni degli indirizzi dovranno essere comunicate per iscritto dai soci all'organo amministrativo che provvederà ad annotarle nel libro soci.

Le comunicazioni agli amministratori, ai sindaci, al liquidatore ed alla società devono essere effettuate, con le medesime forme sopra indicate, agli indirizzi risultanti dal registro delle imprese.

Il destinatario delle comunicazioni effettuate con le sopra descritte modalità si intende informato dal momento del recapito presso l'indirizzo indicato e non potrà opporre la mancata conoscenza della comunicazione stessa.

Clausola compromissoria

36) Tutte le controversie nelle quali la legge non preveda l'intervento obbligatorio del pubblico ministero, che dovessero insorgere fra i soci ovvero tra i soci e la società, gli amministratori, il liquidatore, i sindaci, saranno devolute al giudizio

di un unico arbitro, nominato dal presidente dell'ordine dei dottori commercialisti del luogo ove ha sede la società entro il termine di 30 giorni dalla domanda proposta su istanza della parte più diligente.

Nel caso di mancata nomina nei termini, la domanda potrà essere proposta al presidente del tribunale nel cui circondario ha sede la società.

L'arbitro deciderà ex bono et aequo, entro il termine stabilito all'atto della sua nomina in funzione della complessità della controversia.

All'arbitro sono altresì devolute le controversie attinenti la validità delle delibere assembleari; in tal caso giudicherà secondo diritto e potrà disporre, anche con ordinanza non reclamabile, la sospensione dell'efficacia della delibera stessa.

Le modifiche della clausola compromissoria devono essere approvate dai soci che rappresentino almeno i due terzi del capitale sociale.

Disposizioni finali

37) Per quanto non previsto si fa riferimento alle norme di legge vigenti e, in mancanza di apposita disciplina, alle norme dettate in tema di società per azioni per quanto compatibili.

Septième résolution

Il est pris acte de la démission de six administrateurs en place en les personnes de Monsieur Marc KOEUNE, Monsieur Jean HOFFMANN, Madame Nicole THOMMES, Monsieur Luca CANTONI, Monsieur Alessandro CANTONI et Monsieur Giorgio ANTONINI.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société:

- Madame Emilia CAPPONI, née le 13 mars 1935 à San Donato Milanese, Italie, code fiscal CPP MLE 35C53 H827N et résidente à Via Madre Cabrini, 10, I-20122 Milan – Italie. Madame CAPPONI est également nommée présidente du conseil d'administration.

- Monsieur Luca Ambrogio CANTONI, né le 4 octobre 1963 à Milan, Italie, code fiscal CNT LMB 63R04 F205Q, résident à Via Rovello, 5, I-20121 Milan – Italie.

- Monsieur Alessandro CANTONI, né le 1^{er} décembre 1966 à Milan, Italie, code fiscal CNT LSN 66T01 F205W, résident à Via Cabrini, 10, I-20122 Milan – Italie.

- Monsieur Roberto VILLA, né le 5 juin 1955 à Legnano, Italie, code fiscal VLL RRT 55H05 E514O, résident à Via Firenze, 17, I-20017 Rho -Italie

lequels mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2013.

Dixième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien;

- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.

- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Onzième résolution

Les résolutions prises aux points 2 à 10 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Douzième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Emilia CAPPONI et à Monsieur Roberto VILLA, préqualifiés, aux fins d'opérer, chacun individuellement, toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce en Italie, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie, et il est répartie de la façon suivante:

- 70 % détenue par la société Fidirevisa Italia SPA, ayant son siège social à Via Senato, 12, I-20121 Milan – Italie
- 30 % détenue par la société COGEFIM S.R.L., ayant son siège social à Via Pantano, 2, I-20122 Milan – Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SABELLA, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55742. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2012009637/369.

(120010095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 150.730.

Im Jahre zweitausendelf, am sieben undzwanzigsten Dezember.

Vor dem amtierenden Notar Gérard LECUIT, im Amtswohnsitze zu Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der "STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A.", eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-5252 Sandweiler, 25A, rue Michel Rodange, gegründet laut notarieller Urkunde vom 25. November 2009, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 398 vom 24. Februar 2010.

Die Statuten der Gesellschaft wurden zuletzt abgeändert durch notarielle Urkunde vom 4. Juni 2010, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 1541 vom 28. Juli 2010.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Benoît Tassigny, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herrn Mustafa Nezar, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Dominik Walkenhorst, geschäftsansässig in Schuttrange.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

- 1) Genehmigung des Rücktritts des alleinigen Verwalters.
- 2) Ernennung auf unbegrenzte Dauer zum Verwalter der Gesellschaft von a) Herrn Nicolaas Johannes Alexander VAN ZEELAND b) SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l., und c) Frau Michelle Marie CARVILL.
- 3) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5252 Sandweiler, 25A, rue Michel Rodange, nach L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
- 4) Verschiedenes.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwählter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt von Herrn Ulrich Binninger, wohnhaft in L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas, als alleiniger Verwalter zu genehmigen und ihn in seiner Funktion bis zum heutigen Tag zu entlasten.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst auf unbegrenzte Dauer als Verwalter zu ernennen:

- a) Herrn Nicolaas Johannes Alexander VAN ZEELAND, geboren am 16. Oktober 1970 in Den Haag, Niederlande, wohnhaft in L-2221 Luxemburg, 119, rue de Neudorf;
- b) SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l., eine Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-5367 Schuttrange, registriert beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B78100;
- c) Frau Michelle Marie Carvill, geboren am 26. November 1966 in Down, Irland, beruflich wohnhaft in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5252 Sandweiler, 25A, rue Michel Rodange, nach L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

und somit dem ersten Absatz von Artikel 3 folgenden Wortlaut zu geben:

“ **Art. 3. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Schuttrange Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an einen anderen Ort dieser Gemeinde verlegt werden”

Kosten und Gebühren

Die Kosten und Gebühren, in welcher Form auch immer, welcher der Gesellschaft anfallen durch vorliegende Urkunde, belaufen sich auf ungefähr tausend euro (1.000.- EUR).

WORUEBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Tassigny, M. Nezar, D. Walkenhorst, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2012. Relation: LAC/2012/462. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur pd. (signé): C. FRISING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 18. Januar 2012.

Référence de publication: 2012009834/67.

(120010852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

FIA-NET Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.401.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

1) Crédit Agricole S.A., une société constituée sous les lois françaises, ayant son siège social à 91-93, boulevard Pasteur, F-75015 Paris, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, France, sous le numéro B 784 608 416 (ci-après l'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, France, le 15 décembre 2011.

2) SACAM Fia-Net Europe, une société constituée sous les lois françaises, ayant son siège social au 48, rue La Boétie, F-75008 Paris, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, France, sous le numéro B 518 635 271 (ci-après «SACAM»),

ici représentée par Monsieur Olivier CONRARD, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, France, le 19 décembre 2011.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante sub 1) ci-dessus, est l'actionnaire unique de FIA-NET Europe (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 31, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 160.401, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 865 du 2 mai 2011.

L'Actionnaire Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatorze millions deux cent vingt-sept mille euros (EUR 14.227.000) pour le porter de son montant actuel de cinq millions trois cent cinq mille euros (EUR 5.305.000) à dix-neuf millions cinq cent trente-deux mille euros (EUR 19.532.000), par la création et l'émission de quatorze mille deux cent vingt-sept (14.227) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune;

2. Souscription et libération en espèces;
3. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société;
4. Nomination de trois administrateurs;
5. Divers.

L'Actionnaire Unique a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze millions deux cent vingt-sept mille euros (EUR 14.227.000) pour le porter de son montant actuel de cinq millions trois cent cinq mille euros (EUR 5.305.000) à dix-neuf millions cinq cent trente-deux mille euros (EUR 19.532.000), par la création et l'émission de quatorze mille deux cent vingt sept (14.227) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Les quatorze mille deux cent vingt-sept (14.227) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- Crédit Agricole S.A, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, renonce partiellement à son droit de souscription préférentiel et souscrit quatre mille quatre cent soixante et une actions (4.461) pour un montant total de quinze millions deux cent quarante-trois mille deux cent trente-sept euros (EUR 15.243.237) dont quatre millions quatre cent soixante et un mille euros (EUR 4.461.000) sont affectés au capital social de la Société et dix millions sept cent quatre-vingt-deux mille deux cent trente-sept euros (EUR 10.782.237) à la prime d'émission.

- SACAM, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à concurrence de neuf mille sept cent soixante-six actions (9.766) pour un montant total de trente-trois millions trois cent soixante-dix mille quatre cent vingt-deux euros (EUR 33.370.422) dont neuf millions sept cent soixante-six mille euros (EUR 9.766.000) sont affectés au capital social de la Société et vingt-trois millions six cent quatre mille quatre cent vingt-deux euros (EUR 23.604.422) à la prime d'émission.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par Crédit Agricole S.A. et SACAM de sorte que le montant total de quarante-huit millions six cent treize mille six cent cinquante-neuf euros (EUR 48.613.659) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les actionnaires décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«(1) La Société a un capital social de dix-neuf millions cinq cent trente-deux mille euros (EUR 19.532.000) représenté par dix-neuf mille cinq cent trente-deux (19.532) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.»

Troisième résolution

Les actionnaires décident de fixer le nombre d'administrateurs à dix (10) et de nommer en tant qu'administrateur supplémentaire de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera fin 2015 et qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Christian ROUCHON, Directeur Général de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, né le 18 juin 1960 à Saint-Etienne (France), demeurant au 9, allée Pré Catton à F-38240 Meylan (France).

Les actionnaires décident également de pourvoir aux démissions de Messieurs Frédéric BRETTE et Marc CARLOS par la ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Christophe KIREN, Directeur du Pôle Système de Paiement et Flux Crédit Agricole SA, né le 2 octobre 1957 à Thionville (France), demeurant au 29, rue Maurice Arnoux à F-92120 Montrouge en remplacement de Monsieur Marc CARLOS et en nommant Monsieur Christian JACQUES, Directeur de la Banque des Flux LCL, né le 16 février 1956 à Carhaix (France), demeurant au 8, rue de Sfax à F-75116 Paris en remplacement de Monsieur Frédéric BRETTE.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera fin 2015 et qui se tiendra en 2016.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ sept mille euros (EUR 7.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. CONRARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2012. LAC/2012/1201. Reçu soixante-quinze euros (€ 75).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009574/89.

(120010861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

PPF Goethe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 147.348.

1. Le conseil de Gérance du 19 janvier 2012 a décidé le changement du siège social de la société du 9A, Boulevard du Prince Henri L-1724 au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue en date du 19 janvier 2012 a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société PPF Goethe Holding S.à r.l. société à responsabilité limitée des personnes suivants:

- Bodo Demisch, résidant professionnellement à 9 A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg;
- Philip Barrett, résidant professionnellement à 1-3 Strand, WC2N 5H, London, United Kingdom;
- Kaushik Shah, résidant professionnellement à 1-3 Strand, WC2N 5H, London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour PPF Goethe Holding S.à r.l.

Enrico Baldan

Référence de publication: 2012011448/19.

(120012484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Offenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.898.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Richard James
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012011198/20.

(120012592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Ripple Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 152.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011263/9.

(120012288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

OCM Luxembourg POF III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.801.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Figen EREN

Gérant

Référence de publication: 2012011199/12.

(120012597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Office Lease Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7553 Mersch, 8, rue J.B. Neuens.

R.C.S. Luxembourg B 123.396.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011200/10.

(120012821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Office Lease Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7553 Mersch, 8, rue J.B. Neuens.

R.C.S. Luxembourg B 123.396.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011201/10.

(120012830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Office Lease Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7553 Mersch, 8, rue J.B. Neuens.

R.C.S. Luxembourg B 123.396.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011202/10.

(120012833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

RC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 137.968.

Die bestehenden Geschäftsführer Herr Michael KRZANOWSKI und Herr Stefan HONECKER sind rückwirkend zum 1. Januar 2012 Geschäftsführer der Kategorie B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Januar 2012.

Référence de publication: 2012011253/12.

(120012497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Financière d'Investissement Technologique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 90.714.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseil fiscal, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Pierre PRADIER, demeurant 4 rue de l'Olivier, F-43150 Le Monastier sur Gazeille (France),

(ci-après: "le mandant"),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Le Monastier sur Gazeille (France), le 22 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. - Que la société "Financière d'Investissement Technologique S.A.", une société anonyme établie et ayant son siège social au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 90 714, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 31 décembre 2002, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 170 du 18 février 2003, page 8145 (ci-après "la Société").

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 13 août 2009, lequel acte de modifications des statuts fut régulièrement publié au Mémorial, le 29 septembre 2009, sous le numéro 1887 et page 90530.

2. - Que le capital social de la Société, s'élève à trente et un mille euros (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

3. - Que son mandant, Monsieur Pierre PRADIER, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société "Financière d'Investissement Technologique S.A."

4. - Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5. - Que son mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société "Financière d'Investissement Technologique S.A." est à considérer comme faite et clôturée.

6. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

7. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8. - Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lequel a été annulé à l'instant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.J. SCHERER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/228. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012009562/56.

(120010675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

TLM, Société anonyme du train à laminés marchands d'Esch-Schifflange, Société Anonyme.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 41.985.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2011

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs, leur mandat prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Antonio BELTRAME, demeurant à I-36100 Vicenza, 63, viale X Guigno, Président;
- Monsieur Jean SCHUMMERS, demeurant L-4970 Bettange-Mess, 13, rue Bechel;
- Monsieur Marco VITTI, demeurant I-35100 Padoue, Via Giovanni degli Ubaldini, 4 (int5).

Est nommé réviseur d'entreprises agréée, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- BDO AUDIT, inscrite au RCS sous le numéro 147 570, sise au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011274/18.

(120012751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Op der Gare Lima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7448 Lintgen, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.795.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011204/10.

(120013015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Plochingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.894.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Richard James
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012011210/20.

(120012591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Point Parks Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 129.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011211/10.

(120013108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

PE-Beteiligungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.062.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 18 janvier 2012

Il résulte du procès-verbal de la Réunion du Conseil de Gérance du 18 janvier 2012 que:

- L'assemblée a nommé Madame Daniela Lorenz, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Président du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011225/14.

(120012289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

LA GARONNE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg E 1.559.

L'an deux mil onze, le dix-sept novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se sont réunis les associés de la «LA GARONNE, Société Civile Immobilière», (i.n. 19987002673), établie et ayant son siège social à L-1626 Luxembourg, 8, Rue des Girondins, constituée suivant acte du 16 décembre 1998 pardevant Maître Urbain Tholl, notaire à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218 du 30 mars 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section E 1559.

Lesquels comparants:

1.1.- Monsieur José GLESENER, ingénieur diplômé ETH Zürich, né à Luxembourg le 21 août 1943, demeurant à L-9665 Liefrange, 7, Schoulwee,

propriétaire de dix (10) parts sociales

1.2.- Monsieur Joseph SCHROEDER, ingénieur industriel IST Luxembourg, né à Luxembourg le 6 juin 1939, demeurant à L-8083 Bertrange, 27, rue du Parc,

propriétaire de dix (10) parts sociales

1.3.- Monsieur Josef PANNRUCKER, ingénieur diplômé TU München, né à Mitterhof (Allemagne) le 12 février 1951, demeurant à L-2266 Luxembourg, 33, rue d'Oradour,

propriétaire de dix (10) parts sociales

1.4.- Monsieur Michel KNEPPER, ingénieur, né 24 décembre 1960 à Luxembourg, demeurant à 7, Bei den 5 Buchen, L-8123 Bridel,

propriétaire de dix (10) parts sociales

1.5.- Monsieur Henri PESCH, ingénieur, né le 25 avril 1949 à Ettelbruck, demeurant à 29, Hammhaff, L-6552 Berdorf, propriétaire de dix (10) parts sociales

Lesquels comparants sub 1.- en qualité de cédants, tous ici dûment représentés par Monsieur Jean HANNES, demeurant professionnellement à L-1626 Luxembourg, en vertu de procurations données en dates du 12, 13 et 18 octobre 2011, lesquelles procurations, après paraphe «ne varietur» par le mandataire, les comparants et du notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour les formalités de l'enregistrement, déclarent avoir cédé suivant conventions individuelles séparées chacun ses parts sociales, faisant en tout cinquante parts sociales, à leurs co-associés

2.1.- Monsieur Gaston FLESCHE, ingénieur diplômé TU (Universität) Karlsruhe, né à Luxembourg le 30 juillet 1952, demeurant à L-6950 Olingen, 58, Rue de Rodembourg,

dix (10) parts sociales

2.2.- Monsieur Jean HANNES, ingénieur diplômé ETH Zürich, né à Luxembourg le 25 novembre 1954, demeurant à L-2128 Luxembourg, 28, rue Marie-Adelaïde,

dix (10) parts sociales

2.3.- Monsieur Claude BELCHE, ingénieur diplômé ETH Zürich, né à Luxembourg le 30 juin 1962, demeurant à L-8123 Bridel, 11, Bei den 5 Buchen,

dix (10) parts sociales

2.4.- Monsieur Fernand HUBERT, ingénieur diplômé TU (Universität) Karlsruhe, né à Dudelange le 21 septembre 1958, demeurant à L-3650 Kayl, 33, Grand-rue,

dix (10) parts sociales

2.5.- Monsieur Claude ZIPFEL, ingénieur diplômé TU Wien, né à Echternach le 19 janvier 1959, demeurant à L-6211 Consdorf, 10, rue Greweneck,

dix (10) parts sociales

en qualité d'associés cessionnaires, lesquels comparants sub 2.4 et 2.5. le comparant sub 2.3., intervenant aux présentes, sont ici dûment représentés par Monsieur Jean HANNES, demeurant professionnellement à L-1626 Luxembourg, en vertu de procurations données en date du 24 octobre 2011 lesquelles procurations, après paraphe «ne varietur» par le mandataire, les comparants et du notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour les formalités de l'enregistrement,

et de l'accord des associés sub 2.-, les associés

3.1.- Monsieur Florent SCHROEDER, ingénieur, né le 21 août 1933 à Diekirch, demeurant à 74, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel,

propriétaire de dix (10) parts sociales

3.2.- Monsieur Frank Von ROESGEN, ingénieur, né le 28 avril 1956 à Luxembourg, demeurant à 14, Dricht, L-9751 Grindhausen,

propriétaire de dix (10) parts sociales

en qualité de cédants, lesquels comparants sub 3. sont ici dûment représentés par Monsieur Jean HANNES, demeurant professionnellement à L-1626 Luxembourg, en vertu de procurations données en dates du 18 et 24 octobre 2011, lesquelles procurations, après paraphe «ne varietur» par le mandataire, les comparants et du notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour les formalités de l'enregistrement,

Les comparants sub 3.- en leurs qualités d'associés de la société, déclarent avoir cédé de l'accord de tous les associés suivant conventions individuelles, à

4.1.- Monsieur Jean Marie René Ziegler von Ziegleck,

dix (10) parts sociales

4.1.- Madame Claudia Ziegler von Ziegleck auf Rheingrub-Endlicher,

dix (10) parts sociales

lesquels cessionnaires en leur qualité de nouveaux associés demeurant ensemble à 1010 Vienne, Naglergasse 13/3 (Autriche), tous les deux intervenants aux présentes.

Clauses et Conditions

a.- Lesdites cessions prennent effet à partir d'aujourd'hui.

b.- Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, les cessionnaires sont, à partir de ce jour, subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

c.- Les cessionnaires sub 4.- déclarant par ailleurs être parfaitement au courant de la situation de la société ainsi que d'avoir pris connaissance des documents et actes de la société

Acceptation

Sont ensuite intervenus au vœu de l'article 8 des statuts:

Monsieur Gaston FLESCHE, et Monsieur Claude BELCHE, qui en leur qualités de gérants de la société déclarent accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite les associés sub 2.- et 4. en qualité de seuls associés propriétaires de l'intégralité des cent vingt parts sociales ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital de FLUX 1.200.000.- est converti en € 29.747,22 et augmenté à TRENTE MILLE EUROS (€ 30.000.-) répartis en 120 parts sociales de deux cent cinquante euros (€ 250.-) chacune, moyennant un apport dans la caisse de la société d'un montant de € 252,78.

Deuxième résolution

Suite aux cessions de parts et à la résolution qui précèdent, les associés l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à TRENTE MILLE EUROS (€ 30.000.-) répartis en 120 parts sociales de deux cent cinquante euros (€ 250.-) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Gaston FLESCHE, vingt parts sociales	20
2.- Monsieur Jean HANNES vingt, parts sociales	20
3.- Monsieur Claude BELCHE, vingt parts sociales	20
4.- Monsieur Fernand HUBERT, vingt parts sociales	20
5.- Monsieur Claude ZIPFEL, vingt parts sociales	20
6.- Monsieur Jean Marie René Ziegler von Ziegleck dix parts sociales	10
7.- Madame Claudia Ziegler von Ziegleck auf Rheingrub-Endlicher, dix parts sociales	10
Total cent vingt parts sociales	120

Déclaration

Les associés, déclarent que «LA GARONNE, Société Civile Immobilière détient des éléments immobiliers dans un immeuble en copropriété dénommé «Résidence de France» sis à Luxembourg-Hollerich, 8, rue des Girondins, inscrits au cadastre comme suit:

COMMUNE DE LUXEMBOURG, ANCIENNE COMMUNE DE HOLLERICH, HoA de HOLLERICH

numéro 59/6925, lieu-dit "Rue des Girondins", place (occupée), immeuble en copropriété, contenant 26,58 ares:

a) en propriété privative et exclusive:

- le garage/parking 009 A A 81, faisant	1,4243/1.000
- la cave 058 A B 81, faisant	0,9206/1.000
- l'appartement 068 A B 02, faisant	32,1455/1.000

b) en copropriété et indivision forcée: 34,4904/1.000

TRENTE-QUATRE virgule QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE MILLIEMES, des parties communes, y compris le sol ou terrain.

Ainsi que les éléments immobiliers prédécrits sont plus amplement spécifiés à un acte d'échange et de vente avec convention de copropriété, reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 août 1969, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 26 août 1969, volume 471, numéro 79,

ainsi que dans un acte de dépôt du cadastre vertical, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Belvaux, en date du 8 février 2001, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 9 mars 2001, volume 1674, numéro 116.

Titre de propriété:

Le terrain a été acquis par la société civile suivant acte de vente reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 décembre 1998, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 6 janvier 1999, volume 1572, numéro 14.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Joseph SCHROEDER en tant que gérant de la société et lui accordent pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat à ce jour et nomment en son remplacement Monsieur Jean HANNES, administrateur de sociétés, né le 25 novembre 1954 à Luxembourg, demeurant à L-2128 Luxembourg, 28, rue Marie-Adélaïde à partir de ce jour pour une durée indéterminée.

Déclaration pour le fisc:

Le prédit immeuble est évalué à la somme de cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 580.000.-).

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 33.000.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. HANNES, G. FLESCHE, C. BELCHE, J.M.R.Z. von ZIEGLECK, C.Z.v.Z.RHEINGRUB-ENDLICHER, Paul DECKER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51481. Reçu vingt mille trois cents euros 20.300,00.- €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2012009660/144.

(120010434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Point Parks Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 129.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011212/10.

(120013109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Regent House (Brentwood) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.401.

Par résolution prise en date du 26 octobre 2011, l'associé unique a accepté la démission de Beatrice GHIOCA, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, de son mandat de "Geschaeftsfuehrer" avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011245/13.

(120013042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Porta Westfalica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.157.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Richard James
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012011215/20.

(120012633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Personem (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.368.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 juillet 2011, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 17 janvier 2012;

Relation: EAC/2012/770, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Que le siège social de la société du 40, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, a été transféré à sa nouvelle adresse sise à 20, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pétange, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011228/15.

(120012321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

PPF Goethe LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 147.448.

1. Le conseil de Gérance du 20 janvier 2012 a décidé le changement du siège social de la société du 9A, Boulevard du Prince Henri L-1724 au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue en date du 20 janvier 2012 a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société PPF Goethe LP S.à r.l. société à responsabilité limitée des personnes suivants:

- Bodo Demisch, résidant professionnellement à 9 A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg;
- Max Florian Kreuter, professionally residing at 1-3 Strand, WC2N 5H, London, United Kingdom;
- Ben Penalggon, professionally residing at 1-3 Strand, WC2N 5H, London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Pour PPF Goethe LP S.à r.l.

Enrico Baldan

Référence de publication: 2012011449/19.

(120012488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Viking Management Group, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 21.977.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Robert RACHEL, administrateur de sociétés, demeurant 295 Boomsesteenweg 295, 2610 Wilrijk (Belgique),

ci-après dénommé: "le mandant";

en vertu d'une procuration lui donnée, à Wilrijk en date du 28 novembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. - Que la société "VIKING MANAGEMENT GROUP S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section

B sous le numéro 21977, a été constituée suivant acte notarié daté du 26 septembre 1984, publié au Mémorial C numéro 290 du 23 octobre 1984 (ci-après "la Société").

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1952 du 9 août 2008.

2. - Que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante dix mille dollars US (70.000.- US\$) représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10.- US\$) par action, chacune étant intégralement libérée.

3. - Que le mandant prénommé est devenu propriétaire de la totalité des actions de la Société.

4. - Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5. - Que son mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

7. - Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8. - Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur, et ceci en présence du notaire instrumentant.

9. - Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais résultant des présentes.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. SCHMITZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/205. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012009882/50.

(120010660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Immobilière Baixo Cavado International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 44.823.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- IMMOBILIERE BAIXO CAVADO INTERNATIONAL Sàrl., ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, B44823

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Adriana FREYERMUTH, avocate, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 février 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Adriana FREYERMUTH

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012011426/20.

(120013027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

White (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 111.070.

Suite à l'augmentation des parts sociales et des cessions intervenues après la liquidation de la société WHITE FINANCE S.A., les associés de la société sont les suivants:

Monsieur Carlo F. BRIGNONE 1, Via Papacino, I-10121 Turin	11.348 parts sociales
ANGLONA S.r.l., 8, Corso Italia, I-20122 Milan	457.325 parts sociales
YURA S.p.A., 72, Corso Vittorio Emanuele II, I-10121 Turin	380.725 parts sociales
WHITE FIN S.r.l., 72, Corso Vittorio Emanuele II, I-10121 Turin	544.473 parts sociales
VITTORIA ASSICURAZIONE S.p.A., 2, Via Ignazio Gardella, I-20149 Milan	456.902 parts sociales
BANCA PASSADORE & C S.p.A., 27, Via E. Vernazza, I-16121 Gênes	114.225 parts sociales
LAGANAS SECURITIES S.à r.l., 47, bd Royal, L-2449 Luxembourg	152.301 parts sociales
EGAR S.r.l., 72, Corso Vittorio Emanuele II, I-10121 Turin	152.301 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011391/20.

(120012798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Weinstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.897.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Richard James
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012011384/20.

(120012650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Ampacet Investment II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.384.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012102/9.

(120014615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.